

**REPUBLIQUE FRANCAISE
SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES**

Bureau Administration Générale
Bureau des Associations
Tel : 01.69.92.99.71.
Ref: *1697* /SPE/BAG/ASSO

**Récépissé de Déclaration de CREATION
de l'Association N° 0911004798**

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;
Vu le décret du 16 août 1901, portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi précitée ;

Le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Etampes

donne récépissé à **M. THIERRY MARTIN** Président(e)

demeurant **84 BIS AVENUE DE PARIS
91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON**

d'une déclaration en date du **19 septembre 2005**

faisant connaître la constitution d'une association ayant pour titre :

PASSION KARTING

dont le siège social est situé **CHEZ M. MARTIN
84 BIS AVENUE DE PARIS
91790 BOISSY-SOUS-SAINT-YON**

Etampes, le 19 septembre 2005

Pour le Sous-Préfet
Le Secrétaire Général Adjoint.

Robert MARTIN DEL RIO

Extrait du décret du 16 août 1901

Article 1er : La déclaration prévue par l'article 5, paragraphe 2, de la loi du 1er juillet 1901 est faite par ceux qui, à titre quelconque, sont chargés de l'administration ou de la direction de l'association.

Dans le délai d'un mois elle est rendue publique au moyen de l'insertion au Journal Officiel, d'un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social.

Extrait de la loi du 1er Juillet 1901

Les associations sont tenues de faire connaître dans les trois mois tous les changements survenus dans leur administration ou leur direction, ainsi que toutes les modifications à leurs statuts.

Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à : **M. le Sous-Préfet d'Etampes**
4 rue Van Loo - 91150 ETAMPES - ☎ 01. 69. 92. 99. 91.